

L'issue est incertaine, l'implication totale indispensable

# Morgarten ou Marignan?

Rolf Temperli



Rolf Temperli

Nous aussi nous avons un événement mémorable à fêter, ou plutôt deux. Souvenons-nous de la votation, il y a 1 an: 88% d'approbation pour les soins médicaux de base! Comme à Morgarten, ce fut un véritable raz-de-marée. Et 6 mois plus tard, la majoration des prestations de médecine de famille se présentait comme le premier signe positif pour les médecins de famille et de l'enfance depuis d'innombrables années!

La fin d'une bataille est le commencement d'une nouvelle. Personne ne sait combien de temps nous pourrions vivre de ce succès. La position centrale des médecins de famille et de l'enfance dans le système de santé suisse doit être consolidée, notamment d'un point de vue tarifaire.

Les travaux pour le nouveau TARMED marchent à plein régime, principalement en coulisses et parmi les partenaires tarifaires au sein de nombreuses commissions. La commission tarifaire MFE participe à la révision du chapitre «Prestations médicales de base», la Société Suisse de Pédiatrie au chapitre «Enfant». Au cours de l'été, les propositions élaborées au sein des équipes spécialisées devront être soumises à l'avis de toutes les autres commissions et aux sociétés de discipline médicale, mais pas aux particuliers, dans le but de créer dans un premier temps une proposition de révision largement soutenue au moins par les experts et les comités directeurs. Personne ne sait si, comment et quand le corps médical dans son ensemble sera invité à se prononcer sur le sujet. Toutefois, la commission tarifaire et le comité vont réfléchir dans les prochaines semaines aux possibilités pour se renseigner rapidement au moins sur la position de leur propre base.

Les défis sont gigantesques, les exigences sont multiples et le projet de révision est à bien des égards très complexe. Alors que le corps médical estime qu'il y a un important retard à combler sur le plan financier, certaines caisses maladie veulent profiter du nouveau tarif pour faire des économies et l'Office fédéral de la santé publique ne démord pas du principe de neutralité des coûts, par rapport auquel l'adéquation tarifaire exigée serait déjà caduque. Avant toute chose, les médecins doivent cependant se mettre d'accord. Un nouveau tarif devra éliminer les privilèges injustifiés. Nous partons du principe qu'un tarif adéquat et calculé en respectant la notion d'économicité devra conduire à

une amélioration de la situation des médecins de famille et de l'enfance.

Dans ce numéro, un article détaillé abordera les nombreux problèmes. Les considérations de la FMH et de ses partenaires tarifaires représentent un défi particulier pour MFE, consistant premièrement à s'éloigner, avec le nouveau tarif du concept de valeur intrinsèque, et deuxièmement à renoncer aux nombreuses prestations à l'acte et à les remplacer par des prestations au temps. L'avenir nous dira si ces objectifs seront atteints. Il nous appartient cependant de préparer des alternatives. Dans ce cas, cela signifie également préparer des alternatives à un chapitre propre aux médecins de famille. Nous y travaillons d'arrache-pied. Nous bataillons jusqu'au bout avec véhémence, peu importe les prérequis et les conditions cadres, pour la représentation adéquate de nos activités dans le tarif et la revalorisation tarifaire du travail des médecins de famille et de l'enfance. Car ce sont bien, il ne faut pas l'oublier, les objectifs principaux réels de ce grand projet.

Il est dès lors essentiel que vous vous penchiez dès maintenant sur les questions ouvertes et vous manifestiez. A la fin de cette année anniversaire, le nouveau tarif doit être établi. Il sera alors trop tard pour les réclamations et les bonnes idées.

MFE exige du nouveau tarif:

- L'égalité de traitement de tous les médecins spécialistes
- Un calcul correct des prestations techniques et de la productivité, sur la base de la situation idéale
- L'absence de bénéfices issus de prestations techniques et de minutages surévalués
- La prise en compte des particularités des cabinets de médecine de famille et de l'enfance, en particulier la réintroduction d'une indemnité forfaitaire de dérangement en cas d'urgence

La chemin est long, le temps nous fait défaut et la finalité ne fait pas encore l'unanimité, hormis concernant la nécessité d'un nouveau tarif pouvant s'adapter plus facilement et plus rapidement aux nouvelles réalités. Le nouveau tarif sera en effet tellement différent de celui qui est en vigueur actuellement que ses répercussions ne sont que grossièrement prévisibles. L'issue est incertaine.